

revenir sans passeport. Mais pour aller en Europe, tout Canadien doit obtenir un passeport britannique du ministère des Affaires étrangères de Londres. Ceux qui ne sont pas sujets britanniques de naissance, peuvent toujours se rendre aux États-Unis munis d'un certificat de naturalisation émis tout particulièrement par le maire canadien de leur ville pour leur accorder le droit de vote aux élections municipales.

Cependant, au cours de la Guerre de Sécession des États-Unis, les autorités américaines exigent des attestations plus fiables de la part des personnes vivant au Canada.

En 1862, le Gouverneur général, le vicomte Monck, met en oeuvre un système centralisé pour l'émission des passeports, ce qui signifie que pour les cinquante années à venir, le passeport canadien sera vraiment « une lettre de sollicitation » signée par le Gouverneur général.

Il est difficile de retracer l'histoire du passeport au cours des premières années de la Confédération, parce qu'on en émettait très peu. Cependant, en examinant les états financiers des rapports annuels du Secrétaire d'État, on note qu'en 1878, les passeports coûtent un dollar, et les dossiers indiquent un cumul de revenus de 50 dollars. Pour les quelques années qui suivent, la somme annuelle varie de 35 à 50 dollars.

Pendant ces années le passeport n'était qu'un certificat d'une page qui portait le sceau officiel. En 1915, le Canada opte pour le type de passeport britannique, imprimé en anglais seulement et se présentant comme un seul dépliant formant dix sections.

Une série de conférences internationales sur les passeports (1920, 1926 et 1947) apportent un certain nombre de changements au passeport canadien. En 1920, la conférence recommanda que tous les pays adoptent un passeport genre livret, ce que fit le Canada en 1921. Une recommandation